



CAP agricole JARDINIER PAYSAGISTE (CAPa JP)



Niveau : V

Durée : 9 mois (de septembre à juin)

Voie de formation : continue

DESCRIPTIF

Le titulaire de ce diplôme procède à la réalisation et à l'entretien des jardins ou des espaces verts à l'aide d'outils manuels et d'engins motorisés.

Il connaît précisément les végétaux et leur physiologie et peut assurer la maintenance des matériels utilisés.

Les activités de l'ouvrier qualifié en travaux paysagers se situent toujours dans le cadre des consignes données par son supérieur hiérarchique.

CONDITIONS D'ADMISSION

- ▶ Avoir plus de 16 ans
- ▶ Ou être demandeur d'emploi
- ▶ Ou être salarié en reconversion professionnelle
- ▶ Satisfaire à un entretien de motivation et à des tests de positionnement

CONTENU DE LA FORMATION

Unités capitalisables générales

- ▶ UCG 1 : Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux
- ▶ UCG 2 : Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle
- ▶ UCG 3 : Interagir avec son environnement social

Unités capitalisables professionnelles

- ▶ UCP 1 : Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager
- ▶ UCP 2 : Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager
- ▶ UCP 3 : Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels et équipements

Unités capitalisables d'adaptation régionale à l'emploi

- ▶ UCARE 1 : Fleurissement
- ▶ UCARE 2 : Greffage
- ▶ UCARE 3 : Gestion des milieux naturels

RYTHME DE LA FORMATION

- ▶ 26 semaines en centre de formation
- ▶ 10 semaines en milieu professionnel
- ▶ 1 semaine de congés payés

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le diplôme est délivré par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation après réussite du contrôle continu de chaque Unité Capitalisable (UC). Le candidat a cinq ans pour obtenir l'ensemble de ces unités.

SPÉCIFICITÉS

Moyens pédagogiques

- ▶ Centre de ressources
- ▶ Salles informatiques
- ▶ Arboretum
- ▶ Ateliers (espaces verts, agroéquipement, soudure...)
- ▶ Laboratoires (physique-chimie, biologie)
- ▶ Travaux pratiques, chantiers extérieurs, sorties / voyages pédagogiques
- ▶ Équipe de formateurs expérimentés et à l'écoute, interventions de professionnels

Les + de la formation à Courcelles-Chaussy

- ▶ Individualisation du parcours de formation
- ▶ Initiation à la conduite d'engins et possibilité de passage du CACES 1
- ▶ Préparation du certificat individuel de produits phytosanitaires
- ▶ Préparation et passage du certificat de SST

Financement et rémunération

- ▶ Financement et rémunération selon statut

MÉTIERS VISÉS (H/F)

- ▶ Ouvrier d'entretien des espaces verts ou naturels / du paysage
- ▶ Agent d'entretien des parcs et jardins
- ▶ Jardinier paysagiste/des espaces verts
- ▶ Aide-jardinier
- ▶ Manœuvre des espaces verts

L'ouvrier qualifié en travaux paysagers peut exercer son activité dans une entreprise du paysage ou dans le service en charge des espaces verts d'une collectivité ou d'un établissement public. Il peut aussi être employé dans une SIAE, un ESAT ou, plus rarement, dans une entreprise horticole ou une entreprise du territoire (ETF, ETR, ETA).

POURSUITES DE FORMATION

Le CAP agricole débouche sur la vie active mais il est possible de continuer à se former en préparant un baccalauréat professionnel, un brevet professionnel (BP) ou un certificat de spécialisation (CS) du secteur du paysage.

Exemples de poursuites de formations proposées à Courcelles-Chaussy

- ▶ Bac pro Aménagements Paysagers
- ▶ BP Aménagements Paysagers

CONTACT & INSCRIPTION

Responsables de formation

Sonia HORNEBECK

Mél : sonia.hornebeck@educagri.fr

Serge GEAY

Mél : serge.geay@educagri.fr



Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles

Cfppa • Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles

Formez-vous aux métiers de la nature !

1-3 avenue d'Urville
57530 Courcelles-Chaussy

Tél : 03 87 64 28 03
Fax : 03 87 64 03 70

Mél : cfppa.metz@educagri.fr
www.eplea.metz.educagri.fr